

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 051

**Séance ordinaire du 26 juin 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 19 juin 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 26 Représentés : 5 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 27

Votes contre : 2

Suffrages exprimés : 29

Abstention : 2

Non-participation : 0

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Pierre CAVATORTO à M. Christian TANTI – M. Pierre-Marie SACHOT à M. Jean Noël MICHEL – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Stéphanie PATASCIA à Mme Laurence BEGEY – Mme Nadia PUTZOLU à M. Patrick LANGLOIS.

Absents : Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Hélène THUDO.

Objet : Autorisation donnée au maire de signer le compromis de vente des lots n°20, 67 et 102 de la Résidence de la Cabre d'Or, Allée du Golf, 13480 Cabriès, en vue de leur cession à CDC Habitat Social.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-9 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2025/032 du 2 avril 2025 relative au projet de transformation de la résidence de la Cabre d'Or ;

Vu la délibération n° 2025/065 du 5 novembre 2025 autorisant le maire à signer le compromis de vente des lots n° 17, 20 et 67 de la Résidence de la Cabre d'Or ;

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 20, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 43.06 m² au premier étage du bâtiment D, résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 16 janvier 2025 ;

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 67, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 29,79 m² au rez-de-chaussée, résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 5 janvier 2023 ;

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 102, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 49.66 m², résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 1^{er} juillet 2025 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2025 fixant l'estimation du lot n°20 à 123 000 € ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2025 fixant l'estimation du lot n°67 à 85 000 € ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 juin 2026 fixant l'estimation du lot n°102 à 141 500 € ;

Vu la réunion de la commission aménagement en date du 17 juin 2026 ;

Considérant que des problématiques propres au lot n° 17 font actuellement obstacle à sa cession rapide ;

Considérant que, afin de garantir la bonne exécution et la continuité du projet de résidence intergénérationnelle il convient de substituer le lot n° 17 par le lot n°102, également propriété de la commune ;

Considérant que tous les lots sont libres d'occupation ;

Considérant que CDC HABITAT SOCIAL a accepté d'être le bailleur social de ce projet de résidence intergénérationnelle de la Cabre d'Or ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente de ces logements à CDC HABITAT SOCIAL sur la base d'un prix unitaire de 2 850 €/m² de surface privative, tel qu'il résulte des évaluations de France Domaine ;

Considérant que cette cession permet à la commune de concrétiser le projet de résidence intergénérationnelle, conformément à ses engagements en matière de logement social, en transférant la propriété à l'opérateur social désigné, CDC Habitat ;

Considérant que les projets de compromis de vente soumis à l'approbation du conseil municipal sont susceptibles de faire l'objet d'adaptations ou de modifications mineures ultérieures, notamment pour tenir compte des observations des parties ou des exigences des services instructeurs, sans en altérer l'économie générale ;

Considérant que toute modification substantielle des termes des compromis de vente, de nature à en modifier l'économie générale ou les conditions essentielles, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Abroge** la délibération n° 2025/065 approuvée en date du 5 novembre 2025 ;
- **Autorise** le maire à signer les compromis de vente des lots n°20, 67 et 102 de la Résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, avec CDC Habitat Social, sur la base d'un prix unitaire de 2 850 €/m² de surface privative, correspondant à un prix global de 349 153 € ;
- **Précise** que la cession se fera selon les conditions indiquées dans le compromis de vente ci-annexé ;
- **Précise** que l'acquéreur supportera les frais afférents à la cession.

Le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

